

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES  
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 27 JUILLET 2015**

Nombre conseillers en exercice	35	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	20 juillet 2015
Nombre conseillers présents	26	Date de l'affichage du procès-verbal	30 juillet 2015
dont : conseillers titulaires	24		
conseillers suppléants	2		
pouvoir	0		
<b>Nombre votants</b>	<b>26</b>		

L'an deux mil quinze, le vingt-sept juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul Président, DUPONT Claude, LESEIGNEUR Hélène, MELLET Daniel, vice-présidents, GEHANNE Pierre, LEMARDELE Claudine, MARIE Annick, REVERT Jean-Louis, FEUILLY Emile, PULCINELLA Robert, BLESTEL Gérard, LE VAST Jean-Claude, GIOT Gilbert, MABIRE Edouard, RENAUX Dieudonné, SONILHAC Michelle, DESPROGES Raymonde, HENRY Sarah, LAIDET Serge, PERREE Christine, TRAVERT Henri, TARDIF Thierry, BOUILLON Jean-Michel, FERRIER Christian, MELLET Christophe, DUBOST Michel.

Absents excusés : Mmes et MM. DESPLANQUES Alain, LEGOUET David, POISSON Annie, BROQUET Patrick (suppléant PULCINELLA Robert), LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, CHOLOT Guy, MABIRE Caroline (suppléant TRAVERT Henri), MARGUERIE Jacques, BOTTA Francis, LOZOUET Roger.

Secrétaire de séance : M. REVERT Jean-Louis

---

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président demande si les conseillers ont des remarques sur le compte-rendu de la précédente séance. Le conseil communautaire, après en avoir débattu approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 25 juin 2015.

Compte-rendu délégations

- Délégation M. le Président

- o Décision 4/2015 - acquisition de tables pour le pôle nautique de Barneville-Carteret attribué à la société Fiducial pour un montant de 5 853.87 € HT
- o Décision 5/2015 - fourniture et mise en place par la société Dezel de Valognes d'un bâtiment modulaire d'occasion destiné au pôle technique du golf pour un montant de 10 968.80 € HT

**1. AVIS SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX DES COMMUNES DE BARNEVILLE-CARTERET, PORTBAIL, ST JEAN DE LA RIVIERE, ST GEORGES DE LA RIVIERE ET ST LO D'OURVILLE**

M. le Président informe le conseil communautaire que l'instruction du plan de prévention des risques littoraux sur le territoire des communes de Barneville-Carteret, Portbail, St Jean de la Rivière, St Georges de la Rivière et St Lô d'Ourville est au terme des phases d'appropriation du site, de caractérisation des aléas et d'analyse des enjeux.

Par courrier reçu le 25 juin 2015 et conformément à l'article R 562.7 du code de l'environnement, la communauté de communes est saisie de ce projet pour avis dans un délai de deux mois. A défaut de réponse dans les deux mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

M. le Président, en accord avec le bureau communautaire, propose au conseil d'émettre un avis défavorable au projet présenté et actuellement soumis à enquête publique, pour les motifs suivants :

- l'approche des services est trop généraliste et peut être appliquée à tous les territoires,
- les remarques des élus n'ont pas été suffisamment prises en compte,
- l'information à la population n'a pas été suffisante
- toutes les demandes de précisions techniques émises sur les niveaux de référence n'ont pas reçu de réponses et notamment :
  - o la plus haute marée astronomique (PHMA),
  - o la différence de hauteur entre le zéro mer et le zéro terre qui caractérise un territoire,
  - o la surcote liée aux effets de houle ou de tempête,
  - o la justification de l'élévation du niveau marin dû au réchauffement terrestre à l'échéance de 2100
- la spécificité des havres n'a pas été intégrée à la réflexion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- émet un avis défavorable sur le plan de prévention des risques littoraux des communes de Barneville-Carteret, Portbail, St Jean de la Rivière, St Georges de la rivière et St Lô d'Ourville aux motifs exposés ci-dessus,
- donne tous pouvoirs à M. le Président pour la suite à donner à cette décision.

## **2. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MONTEBOURG AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT - AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

M. le Président savoir que, par délibération du 29 juin 2015, notifiée le 10 juillet 2015, le Syndicat Mixte du SCoT a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la communauté de communes de la Région de Montebourg.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté de communes de la Côte des Isles dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de la délibération pour se prononcer sur cette adhésion. A défaut de réponse, cet avis est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, de se prononcer favorablement à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Région de Montebourg au Syndicat Mixte du SCoT.

## **3. PLAN LOCAL D'URBANISME DE ST JEAN DE LA RIVIERE - AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

M. le Président savoir que par délibération du 21 avril 2015, notifiée le 12 juin 2015, le Conseil Municipal de St Jean de la Rivière a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme.

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées prévue à l'article L 123-9 du code de l'Urbanisme, la communauté de communes dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce projet. A défaut de réponse, cet avis est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de St Jean de la Rivière.

#### **4. VEILLE FONCIERE - AVENANT N ° 2 CONVENTION SAFER**

M. le Président rappelle que la communauté de communes a passé en 2011 une convention avec la SAFER pour la veille foncière, l'action foncière, la constitution de réserves et la gestion du patrimoine foncier sur le territoire de la Côte des Isles.

Un premier avenant à cette convention a permis la mise en place du dispositif Vigifoncier afin de permettre une information en temps réel des déclarations d'intention d'aliéner.

Il propose un avenant n° 2 à cette convention pour étendre cette veille foncière sur les communes de Baudreville, Besneville, Neuville en Beaumont, St Nicolas de Pierrepont et St Sauveur de Pierrepont afin d'envisager des échanges fonciers sur ces communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention SAFER et à régler les frais correspondants.

#### **5. EXTENSION DU GOLF DE LA COTE DES ISLES - ACQUISITION PARCELLE**

M. le Président fait savoir qu'il a reçu l'accord de la SAFER pour l'acquisition de la parcelle cadastrée B 379, appartenant à l'indivision Bourasset, incluse dans le périmètre d'extension du golf. Le montant de cette parcelle d'une superficie de 3 170 m<sup>2</sup> est de 16 500 € (soit le montant de l'estimation France Domaine).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 23 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, décide :

- l'acquisition de la parcelle cadastrée B 379 située sur la commune de St Jean de la Rivière, au prix de 16 500 €,
- de retenir l'office notarial Bleicher et Boisset de Barneville-Carteret pour cette transaction,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à régler tous les frais correspondants.

#### **6. QUESTIONS DIVERSES**

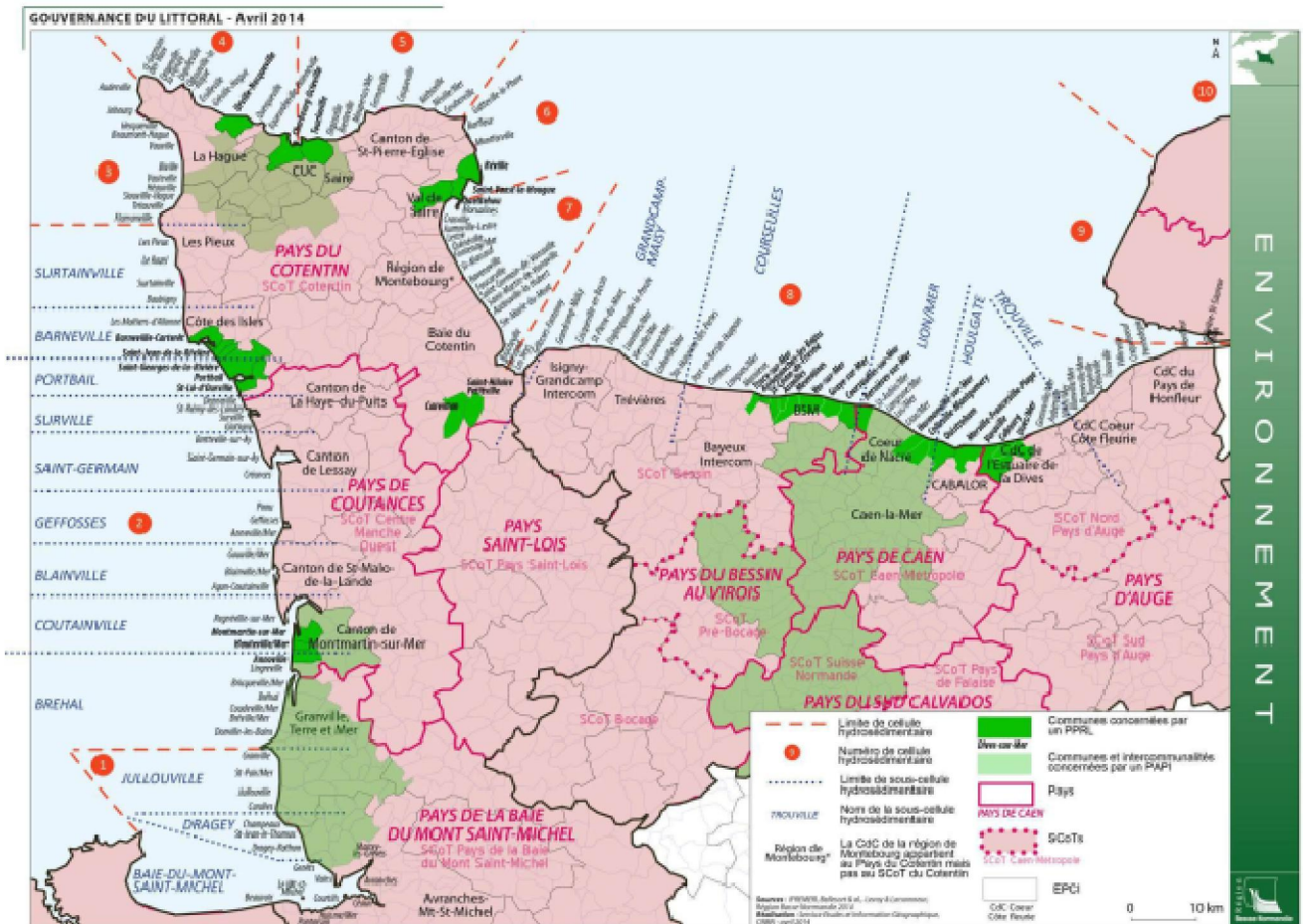
- Site internet : M. le président présente le nouveau site internet de la communauté de communes dorénavant en ligne. Il invite les élus à le visiter. Pour toutes modifications ou ajouts d'informations, il précise que Béatrice Roumy, en charge de sa mise à jour est à leur disposition.
- Appel à projets notre littoral pour demain - point d'étape  
M. le Président rappelle les enjeux de cet appel à projets lancé par la Région en septembre 2015, à savoir : anticiper les conséquences des changements climatiques sur notre littoral d'ici 20, 50 et 100 ans en s'interrogeant sur les risques, les choix de développement des territoires littoraux et rétro-littoraux, les attentes des populations et en élaborant collectivement une stratégie de gestion durable de la bande côtière.

Phase 1 : de février à juin 2015, une formation, pilotée par la Région et organisée par le Syndicat Mixte du Cotentin a été proposée aux élus et aux personnels techniques pour permettre l'appropriation collective des enjeux.

Phase 2 : La Communauté de Communes de la Côte des Isles, en lien avec le Syndicat mixte du Pays de Coutances et la Communauté de communes des Pieux procédera à la réalisation d'un diagnostic territorial en deux temps (1 : synthèse de l'existant - 2 : complément(s) de diagnostic, si nécessaire, afin de disposer d'une vision claire de l'évolution géographique du territoire) en relation avec les acteurs du littoral (dont la population locale). Celui-ci sera effectué entre septembre 2015 et mars 2016.

Il en résultera l'écriture de la stratégie et du plan d'actions à l'horizon des 20, 50 et 100 années à venir.

Phase 3 : définition d'une stratégie partagée de la bande côtière et d'un plan d'action



Les pointillés rouges et bleus (cellules et sous-cellules hydrosédimentaires) donnent une indication de l'échelle de réflexion attendue.

La séance est levée à 19h00